

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index AI: NWS 11/02/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES  
Informations à l'attention du public

5 janvier 1995

SINGAPOUR.

Amnesty International lance un appel pour éviter une exécution prévue demain  
Index AI: AI 36/WU 01/95

Amnesty International lance un appel urgent au président de Singapour, Ong Teng Cheong, pour lui demander de suspendre l'exécution d'Angel Mou Puipeng, prévue pour demain, 6 janvier 1995.

« Les autorités devraient gracier Angel Mou Puipeng, en déclarant définitif le sursis à l'exécution de sa peine capitale qui lui a été accordé pour Noël », a déclaré aujourd'hui Amnesty International.

Angel Mou Puipeng avait été arrêté le 29 août 1991, à l'aéroport de Changi, en possession de 5,6 kg d'héroïne. Elle a été jugée entre mars et avril 1993 par la haute cour de Singapour, qui l'a reconnue coupable de trafic d'héroïne et l'a condamnée à mort.

Angel Mou Puipeng a admis avoir transporté des marchandises entre la Thaïlande et l'Europe, via Singapour, pour la somme de 50 000 dollars de Hong Kong ; elle a cependant affirmé qu'elle croyait qu'il s'agissait de montres Rolex. Ah Hung, un membre de la Triade qui avait recruté la jeune femme pour cette mission, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement, à Hong Kong, pour avoir commis des actes « [...] ayant pour objectif le trafic de drogues dangereuses. »

« Cela illustre l'inégalité entre les peines appliquées selon les pays dans les affaires de stupéfiants : à Hong Kong, l'instigateur d'un réseau de trafic de drogue est puni de quatre ans d'emprisonnement, tandis qu'à Singapour, un jeune passeur est condamné à mort », a ajouté Amnesty International.

Angel Mou Puipeng devait être exécutée le 23 décembre 1994, mais les autorités de Singapour ont accepté de lui accorder un sursis provisoire, afin qu'elle puisse passer Noël avec sa famille, en particulier avec son fils de 9 ans.

À la connaissance d'Amnesty International, au moins 52 personnes ont été exécutées en 1994, la plupart pour des infractions à la législation sur les stupéfiants.

L'Organisation s'oppose sans réserve à la peine de mort, dans tous les cas, car elle estime que c'est non seulement le châtiment le plus cruel qui soit, mais également une violation du plus fondamental des droits de l'homme : le droit à la vie.

Amnesty International continue d'exhorter les autorités singapouriennes à abolir la peine de mort pour toutes les infractions, et à commuer les peines déjà prononcées, y compris celle d'Angel Mou Puipeng.